



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFPA

Question écrite n° 52893

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le choix des formations offertes aux demandeurs d'emploi par l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Ainsi, en Franche-Comté, plusieurs personnes souhaitant suivre une formation de technicien supérieur en informatique de gestion dispensée par l'AFPA ont été convoquées pour passer des tests. En dépit du succès d'un grand nombre de candidats, il n'a pas été possible de les intégrer dans la session du mois de février 2001 tant les demandes ont été nombreuses. Cette situation pose à l'évidence plusieurs problèmes et une question de fond. Premièrement, force est de constater que l'AFPA répond imparfaitement à la mission qui lui est dévolue de service public au service des demandeurs d'emplois. Deuxièmement, cette situation pénalise injustement des candidats qui ont réussi brillamment leurs examens et qui ont prouvé de ce fait qu'ils étaient parfaitement aptes à suivre la formation qu'ils avaient délibérément choisie. Enfin, ce cas est révélateur de l'inadéquation qui existe aujourd'hui entre des formations qui répondent bien aux attentes du marché de l'emploi et dont il serait souhaitable d'amplifier les moyens alloués par l'Etat (c'est le cas aujourd'hui de l'informatique, des métiers des hautes technologies et du multimédia), et certaines formations qui sont progressivement délaissées par les demandeurs d'emploi. Alors que la formation professionnelle est appelée à relever de grands défis économiques et sociaux dans un univers professionnel précarisé, il lui demande en conséquence de lui préciser la position du Gouvernement sur ce constat ainsi que les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour remédier à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le choix des formations offertes aux demandeurs d'emploi par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et la capacité de cette dernière à privilégier les domaines de formation répondant aux attentes immédiates du marché du travail, notamment l'usage des technologies de l'information et de la communication. La construction du schéma national des formations organisées par l'association répond à une large concertation (directions d'administration centrale - DGEFP, DARES -, Agence nationale pour l'emploi, organisations syndicales d'employeurs et de salariés, collectivités territoriales) mise en place depuis de nombreuses années et formalisée depuis 1999. Ainsi, depuis cette date, 80 % des domaines de formation de l'AFPA ont fait l'objet d'un diagnostic de besoins et de décisions d'évolutions de moyens, après consultation des différents partenaires. Par ailleurs, le projet de loi relatif à la démocratie de proximité prévoit d'élargir le programme régional de développement des formations jeunes (PRDFJ) aux adultes et dispose à cette fin que les régions arrêteront le schéma régional des formations de l'AFPA, dans le cadre des conventions tripartites d'adaptation du contrat de progrès conclu entre l'Etat et celle-ci. Cette évolution renforcera la convergence entre les besoins de formation identifiés localement, et le dispositif régional mis en place par l'AFPA. S'agissant du positionnement de l'offre de formation de l'AFPA dans les métiers de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information (TIC), il convient de rappeler que : ces formations sont au programme de 54 centres AFPA répartis sur l'ensemble du territoire ; elles mobilisent 246

formateurs (équivalent temps plein) ; 4 000 personnes (dont 2 500 demandeurs d'emploi) en bénéficient. Le schéma national des formations AFPA prévoit pour la période 2000-2003 d'augmenter de 20 % le nombre de bénéficiaires formés aux métiers de l'informatique, en particulier des demandeurs d'emploi. En outre, le développement de la formation ouverte et à distance (FOAD) se manifeste au travers de la diffusion de produits de mise à niveau, de préqualification et d'accompagnement du CNEFAD-AFPA, disponibles dans les espaces ouverts de formation (EOF) implantés dans de nombreux centres AFPA. De plus, la généralisation des TIC dans les contenus pédagogiques de l'ensemble de l'offre de formation AFPA permet de renforcer la connaissance et l'usage des nouvelles technologies par les stagiaires. Enfin, pour la période 2000-2002, plus de 200 000 demandeurs d'emploi, accueillis à l'AFPA, bénéficieront du module d'initiation à l'Internet en application du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52893

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6174

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5175